

Comité Syndical du 29 mars 2017

DELIBERATION N° 2017-03-019
Election des 10^e et 11^e vice-présidents

Nombre de membres			L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie à la Communauté des Communes du Centre Corse, à Corte, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion convoquée le vingt et un mars deux mille dix-sept pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le comité syndical du SYVADEC peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
91	19	22	

Présents :

Madame : COUDERT Antoinette.

Messieurs : GIFFON Jean-Baptiste, PINELLI Jean-Marc, TATTI François, ARMANET Guy, GIANNI Don Georges, PAJANACCI Jean, POLI Xavier, GIORGI Antoine, MATTEI Jean-François, MICHELI Félix, DE MEYER Jean-Michel, GIORDANI Jean-Pierre, SAULI Joseph, BERNARDI François et NICOLAI Marc-Antoine.

Absents représentés : DEMASI Sauveur (suppléant) représente CULLIOLI Cécile.

VERSINI Antoine (suppléant) représente POLI Jean-Toussaint.

SUZZONI Jacques (suppléant) représente BRUZI Benoit.

SOTTY Marie-Laurence a donné pouvoir à GIORDANI Jean-Pierre.

LABERTRANDIE Anne a donné pouvoir à PAJANACCI Jean.

VIVONI Ange-Pierre a donné pouvoir à COUDERT Antoinette

Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTI Jeannine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNNINI Angèle, BATTESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BARTHELEMY Roxane, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET-MORETTI Amandine et VELLUTINI Dorothée.

Messieurs : ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean-Baptiste, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yohan, LACOMBE Xavier, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONE Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, GUIDONI Pierre, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, AQUAVIVA François-Xavier, PERENEY Jean, MARCELLESPI Pierre, GIORGI François, GRAZIANI Frédéric, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, GALLETTI Joseph, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALINI Lionel, CHIARAMONTI Maurice et FRANCESCHI Jean-Claude.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 05/04/2017

et de la publication de l'acte le: 05/04/2017



Pour le Président, par délégué,
Le Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170329-2017-03-019-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Le président expose :

Par délibération n°2015-06-33 ont été déclarés élus 10^e vice-président Monsieur Jean Pierre GIORDANI et 11^e vice-président Monsieur Jean-Baptiste GIFFON. En conséquence de la mise en œuvre de la loi NOTRe, Messieurs Jean Pierre Giordani et Jean Baptiste GIFFON ont perdu leur mandat au sein du Syvadec à compter du 1^{er} janvier 2017 rendant vacants, à compter de cette date, les postes de 10^e et 11^e vice-présidents. Le président propose de procéder à l'élection des 10^e et 11^e vice-présidents, étant précisé que ce scrutin n'emporte aucune modification du nombre de vice-présidents. En application des articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-présidents seront élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du 10^e Vice-président :

Il est proposé la candidature de Monsieur Jean-Pierre GIORDANI

Il est procédé au vote. Les opérations de vote donnent les résultats suivants :

- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins dans l'urne : 22
- Bulletins nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Bulletins en faveur de Monsieur Jean-Pierre GIORDANI : 22

Monsieur Jean-Pierre GIORDANI est élu à l'unanimité au 1er tour 10^e Vice-président du SYVADEC.

Election du 11^e Vice-président :

Il est proposé la candidature de Monsieur Jean-Baptiste GIFFON

Il est procédé au vote. Les opérations de vote donnent les résultats suivants :

- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins dans l'urne : 22
- Bulletins nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Bulletins en faveur de Monsieur Jean-Baptiste GIFFON : 22

Monsieur Jean-Baptiste GIFFON est élu à l'unanimité au 1er tour 11^e Vice-président du SYVADEC.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170329-2017-03-019-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Le Président déclare élus :

- 10^e Vice-président(e) : Monsieur Jean-Pierre GIORDANI
- 11^e Vice-président(e) : Monsieur Jean-Baptiste GIFFON

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170329-2017-03-019-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017